

ARMOR KAYAK DOUARNENEZ REGLEMENT INTERIEUR

I - PRÉAMBULE

« ARMOR KAYAK DOUARNENEZ » est une association régie par la loi du 1er juillet 1901 qui regroupe une communauté de personnes souhaitant partager le plaisir de naviguer. Notre association est affiliée à la fédération française de canoë kayak et en conséquence respecte ses règlements. A ce titre le pratiquant de l'activité possède des droits et devoirs, présentés dans ce règlement intérieur qui a pour objectif de définir les règles de fonctionnement du club afin que notre activité puisse se pratiquer en sécurité dans un esprit responsable, convivial et démocratique.

II - DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Article 1 : Formalités d'inscription

1.1- Adhésions

Le pratiquant ou son représentant légal, pour les mineurs, remplit un ensemble de documents dans lesquels figurent les renseignements administratifs pour la pratique du canoë kayak. Pour pouvoir participer aux activités, il doit fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique du canoë-kayak et/ou de sa pratique en compétition. Depuis septembre 2016, les certificats des pratiquants affiliés sans discontinuités à la FFCK sont valables 3 ans. Ceux là font l'objet d'une déclaration sur formulaire pré-établi, informant qu'aucun incident de santé n'est intervenu dans l'année écoulée. Les mineurs fournissent une autorisation parentale ou émanant d'une autorité qualifiée.

1.2- Cotisations

Toute personne désirant pratiquer une activité dans le cadre de l'association s'acquitte d'une cotisation qui correspond à la participation aux frais d'organisation de l'activité. Elle se voit délivrer un titre fédéral (licence, carte découverte,...). Les tarifs sont affichés au club. Ils sont révisés chaque année et approuvés par les membres du conseil d'administration. Il est possible de procéder à un paiement échelonné sans frais, en accord avec les dirigeants du club (accord du CA ou du Trésorier).

1.3 - Assurance

L'adhérent est informé qu'il a la possibilité de contracter une assurance complémentaire à l'option de base proposée lors de l'adhésion fédérale (option IA sport).

Article 2 : Fonctionnement associatif 2.1 - L'assemblée générale

L'assemblée générale est ouverte à tous les adhérents. Seules peuvent voter les personnes à jour de leur cotisation L'assemblée générales est convoquée chaque année par tout moyen au moins 15 jours avant la date prévue.

2.2 - Le conseil d'administration

Le conseil d'administration comprend de 6 à 12 membres élus. Le conseil d'administration peut inviter toute personne ressource pour enrichir ses débats. Les présidents, le trésorier, et le secrétaire sont seuls à disposer de la signature pour toute opération financière. Le trésorier, sous le contrôle du conseil d'administration, gère les fonds du club.

2.3 - Le règlement intérieur

Le règlement intérieur est approuvé par la majorité des membres du conseil d'administration. Les personnes fréquentant l'association doivent signer et se soumettre au respect de ce dernier.

Tout nouvel adhérent prend connaissance du règlement intérieur et accepte de l'appliquer lorsqu'il remplit les documents de son adhésion.

Le secrétaire se charge de transmettre aux adhérents le règlement intérieur mis à jour. Les modifications seront mises en évidence.

Article 3 : Sanctions

3.1- Procédures de sanction

Toute décision d'exclusion, radiation, sanction est prise par le conseil d'administration du club. Dans tous les cas, l'adhérent mis en cause aura la possibilité de s'expliquer par oral devant le conseil d'administration. Les explications écrites sont recevables. Le conseil d'administration fait état de ses conclusions par écrit à l'adhérent mis en cause.

3.2 - Les fautes graves

Parmi les fautes pouvant donner lieu à des sanctions mises en œuvre au niveau du club, on retiendra :

- le vol
- la dégradation volontaire
- les actes d'incivilité
- l'ivresse
- le non-respect de consignes pouvant mettre en cause la sécurité - le non-respect des biens collectifs ou individuels

3.3 - Les actions ou sanctions :

Les fautes peuvent donner lieu à des actions ou sanctions parmi lesquelles :

- le rappel à la règle effectué officiellement par les présidents du club
- le remboursement en cas de dégradation de matériel
- des travaux d'intérêt général au club

- l'interdiction de participer aux séances encadrées par le club durant une durée déterminée -
l'exclusion temporaire ou définitive du club

Certaines fautes et sanctions telles que le dopage, le non-respect des règlements, etc.... relèvent des procédures disciplinaires fédérales.

Article 4 : L'accueil dans le club

4.1 - Ouverture du club

Le club est ouvert sous la responsabilité d'un dirigeant, d'un moniteur, d'une personne accréditée par le bureau (autorisation écrite). Les horaires précis sont arrêtés par le bureau et affichés sur le tableau extérieur du club. Avant de déposer leurs enfants mineurs au club, les parents sont tenus de s'assurer qu'un responsable de l'activité est bien présent pour les accueillir et de se renseigner, en fonction des conditions météorologiques, sur l'heure de fin des activités. Dans le cas où le mineur doit rentrer seul chez lui, une autorisation parentale écrite est nécessaire.

4.2 - Encadrement des séances

Les adhérents du club accueillis dans les périodes d'activité sont encadrés par des cadres ayant un diplôme fédéral ou un diplôme d'état ou par d'autres personnes reconnues compétentes par le bureau pour encadrer l'activité.

4.3 - Accès aux activités et aux locaux

Le bureau se réserve le droit d'accorder ou non l'attribution des clés à ses membres.

Une liste des possesseurs sera tenue à jour par un membre du CA volontaire.

Les locaux sont accessibles par convention au club d'aviron qui définit lui même ses propres règles d'accès.

En cas de litiges, les CA des deux associations se rencontreront. Une fiche d'évènements indésirables écrite servira de bases de réflexions.

Un jeu de clés sera remis aux membres du bureau (présidents, trésorier, secrétaire). Les compétiteurs majeurs et certains membres adultes du club qui en font la demande au bureau et qui justifient d'un niveau en kayak (Pagaies Couleurs voir chapitre 6.3) peuvent accéder aux locaux du club pour pratiquer sans encadrement. Ils s'engagent alors à ne pas introduire d'autres personnes dans les locaux. Ils ne sont pas habilités à encadrer d'autres personnes.

-Cette autorisation écrite l'est pour un matériel et une zone de navigation précis.

-La navigation de nuit est interdite.

-Ils devront se conformer aux consignes données.

Les clés ni le code de la boîte à clés ne doivent en aucun cas être accessibles aux personnes autres que celles désignées par le bureau de l'association.

4.4 - Utilisation des locaux et du matériel de l'association

Les locaux (bureau, vestiaires, local de réparation...) ont un usage particulier à respecter. Certains accès peuvent être soumis à accord préalable.

5.4.1 Le bureau d'accueil (à l'étage) est un lieu de travail et de stockage de valeurs (matériel neuf, ordinateur, parfois d'argent). Il n'est donc pas accessible à tous. Il est fermé hors de la présence d'un membre du bureau. Il doit pouvoir accueillir les pratiquants réguliers, leurs familles et les pratiquants occasionnels.

Ainsi chacun veillera à ne pas y pénétrer en tenue de kayak mouillé.

4.4.2 Les vestiaires (homme/femme, les toilettes et les douches) sont d'un usage commun avec les plongeurs et le club d'Aviron. Ils doivent donc rester propres et sécurisés (sans flaque d'eau). Les pratiquants se mobiliseront donc en fin d'utilisation pour faire les opérations qui s'imposeront (passages de raclette, de balai ramassage de la poussière, des déchets en fin d'après midi les lumières et radiateurs devront être éteints, lorsque terminé le rouleau de papier toilette doit être remplacé...). Les responsables d'activité s'assurent de l'exécution de cela et au besoin le font.

4.4.3 Le local de réparation n'est accessible qu'en présence du responsable de ce local (désigné par le bureau). Cela s'explique par la présence de produits, de matériaux et outils dangereux et onéreux. En dehors de leur présence, le local doit être verrouillé. Les utilisateurs doivent en assumer l'entretien (rangement et nettoyage).

4.4.4 Le "Garage" est utilisé pour entreposer les surf skis personnels des adhérents dont le matériel est fragile et onéreux. Ce garage possède une double porte pour pouvoir acheminer matériaux et machines-outils nécessaires aux aménagements et entretiens de la falaise appartenant à l'office "HLM". Les plongeurs peuvent avoir besoin d'extraire leur compresseur ou d'en remettre un nouveau, ... Pour cela, les aménagements pourront être démontés et les embarcations déplacées.

4.4.5 L'espace de stockage principal des embarcations doit rester rangé propre et sécurisé. Il est à noter que l'été, il est aussi un lieu d'accueil pour les personnes de passages et leurs familles, les groupes et toutes personnes souhaitant des informations.

4.4.6 la salle de réunion: lieu de réunion pour le CA et de stockages d'archives.... C'est aussi notre „club house". Cependant le club d'aviron y a accès pour l'utilisation de ses rameurs d'entraînement. Ils nous sont accessibles sous l'autorité du responsable de l'activité. Il se doit rester propre et accueillant.

4.5 - Tabac, alcool, produits stupéfiants, dopages : 5.5.1 La loi sur le tabagisme s'applique.¹:

Le décret du 15 novembre 2006 (applicable depuis le 1er février 2007) modifie la loi Évin et étend l'interdiction de fumer à d'autres lieux à usage collectif :

- Tous les lieux fermés et couverts accueillant du public ou qui constituent des lieux de travail
- établissements de santé

- Dans l'ensemble des transports en commun
- Dans toute l'enceinte (y compris les endroits ouverts comme les cours d'école) des écoles,

collèges et lycées publics et privés, ainsi que des établissements destinés à l'accueil, à la formation ou à l'hébergement des mineurs

5.5.2 Alcool:

La consommation d'alcool dans l'enceinte du club doit rester exceptionnelle et toujours réservée exclusivement aux membres de pleins droits majeurs. Même si elle est culturelle et maîtrisée, il ne faut pas oublier que celui qui est à côté de soi peut être dans une dynamique de soin lié à cette pratique.

Concernant ceux qui acceptent la responsabilité du transport des autres membres lors des sorties organisées par le club, la consommation d'alcool est interdite.

5.5.3 Produits stupéfiants:

Ils sont illégaux en France et donc formellement interdits dans le cadre des activités du club.

4.5.4 Dopage:

Le dopage est interdit dans les compétitions. Nous nous l'interdisons aussi dans notre pratique de loisir.

4.6 -Vol et dégradation

L'association n'est pas responsable des valeurs et objets apportés par les pratiquants.

4.7 - Informations et communication

Les consignes, règles de navigation, et obligations sont affichées sur les tableaux prévus à cet effet. Le secrétaire veille à l'actualisation de ceux-ci.

Les autres informations sont communiquées à tous les membres par tout moyen.

Les inscriptions aux compétitions s'effectuent selon les modalités décidées en début de saison par le bureau.

Article 5 : L'utilisation du matériel

5.1-Matériel collectif

Les matériels mis à disposition par l'association sont conformes aux normes en vigueur et identifiés. Un inventaire est consigné sur un cahier registre conservé au club. En complément des vérifications régulières, il est contrôlé annuellement et éventuellement réparé ou reformé. Le cahier est alors visé par la personne ayant effectué le contrôle, et un membre du bureau .

5.2-Utilisation et entretien du matériel collectif

Tout pratiquant des activités est responsable de l'utilisation adéquate du matériel mis à sa disposition. Il s'assure de son rangement et de son entretien courant (vidage, rinçage,...) Il signale toute anomalie au cadre présent et l'inscrit dans le cahier d'entretien du matériel. Les réparations sont effectuées après avis du cadre présent ou du bureau en fonction de la nature de l'intervention et de la compétence du pratiquant. Toute personne ayant endommagé un bateau de l'association sera priée de le réparer ou de le rembourser dans les plus brefs délais.

5.3-Matériel personnel

Les bateaux, pagaies et affaires personnels peuvent être entreposés dans les lieux réservés à cet effet, sous la responsabilité du déposant. Nous rappelons que l'assurance du club ne couvre pas les détériorations ou le vol de matériel personnel.

5.4 - Matériel de compétition

Pour les compétiteurs, le matériel (appartenant au club ou loué par celui-ci) sera prêté ou attribué pour une saison. Le matériel est ré-attribué pour chaque saison sportive en fonction des objectifs, des résultats sportifs, et de l'assiduité à l'entraînement. La décision est prise par le conseil d'administration après avis du ou des entraîneurs concernés.

Un adhérent peut être autorisé à emprunter le matériel pour une utilisation personnelle extérieure au club :

- 1°/ à condition que cela soit compatible avec le fonctionnement de l'association
- 2°/ sur autorisation de l'encadrement ou des membres du bureau

3°/ un formulaire devra être rempli par le demandeur, une caution pourra être demandée dans le cas d'un emprunt durant plusieurs jours. Dans ce cas nous invitons fortement la personne de se couvrir de l'assurance adéquate.

En cas de dommage, de vol, ou de perte, l'emprunteur est tenu de remplacer le matériel par un matériel équivalent.

5.6 - Utilisation du matériel en juillet et août

Durant cette période le matériel peut être utilisé par les adhérents dans les conditions suivantes :

1°/ A condition que cela soit compatible avec la mise en location du matériel et la disponibilité de l'encadrement

2°/ Après demande à l'encadrement du club.

3°/ Dans la limite des places disponibles et le cas échéant en dehors des heures d'ouverture du club

Article 6 : Règles de navigation

6.1- Précautions générales

La navigation s'effectue toujours dans le respect des règles de navigation édictées par la FFCK et des règles de fonctionnement de l'association. Ces règles sont affichées à l'accueil, sont à lire et à respecter de façon impérative. Le club recommande la connaissance du code du pratiquant et de la pratiquante affiché et annexé au présent règlement (cf. annexe 2).

La navigation de nuit est interdite.

Un cahier de sortie présent à l'accueil du club doit être rempli à chaque sortie indiquant à minima l'heure de départ et de retour, les noms des participant·es.

6.2- Respect de l'environnement et des différents usages de la mer

Dans le cadre de toute navigation, les pratiquant·es s'efforceront de respecter la faune, la flore ainsi que les activités des autres utilisatrices et utilisateurs de l'espace nautique (pêche, baignade, plaisance, loisirs, ...).

Toute dégradation ou pollution constatée lors d'une navigation sera signalée à la Capitainerie Tréboul (VHF 9, tél : 02 98 60 26 30, e.mail : port.de.plaisance@mairie-douarnenez.fr).

6.3- Définition de la zone de navigation

La zone de navigation concerne chaque adhérent·e.

La zone de navigation est définie en annexe 1. Elle s'étend de la pointe de la Jument à la pointe de Tréfuntec. Les adhérent·es doivent en connaître les limites et les points de vigilance concernant les zones de déferlantes, les zones de ressac par vent de secteur nord et les contraintes de l'écluse du port Rhu.

6.4- Navigation lors des séances encadrées

Les participant·es doivent respecter les consignes données par la personne encadrante reconnue par le CA (cf. annexe 3) au départ et en cours de navigation.

Les participant·es s'engagent à naviguer en groupe, à vue et à voix de la personne encadrante.

Il convient donc de ne pas s'éloigner ou quitter le groupe sans autorisation de la personne encadrante.

La navigation en groupe permet d'assurer une sécurité mutuelle et réciproque.

6.5- Navigation d'adhérent·es en auto-encadrement

Pour constituer un groupe en auto-encadrement, le niveau minimum requis pour chaque participant·e est celui de la pagaie verte validée. Chaque participant·e doit être majeur·e.

Les adhérent·es peuvent organiser des sorties en auto-encadrement avec leur propre matériel ou le matériel du club, notamment une VHF.

La demande de sortie doit être faite et validée par les personnes encadrantes (cf. Annexe 3).

6.6– Navigation avec matériel personnel en-dehors des séances encadrées

Le club n'encourage pas la pratique individuelle (kayak, surfski, ...) conformément au règlement de la FFCK.

La responsabilité du club n'est pas engagée pour toute sortie se déroulant en dehors des séances encadrées et des sorties en auto-encadrement.

6.7- Sorties pour les proches des adhérent·es du club

Les adhérent·es peuvent faire découvrir le kayak à leurs proches lors d'une sortie encadrée.

Les participant·es s'engagent à respecter les consignes de navigation.

Une participation financière comprenant la licence journée et le prêt du matériel est demandée pour chaque sortie.

6.8 - Accident survenant sur l'eau

Pour tout accident survenant sur l'eau, tout·e pratiquant·e doit, en fonction de son âge et de ses compétences :

- signaler immédiatement l'accident ou la zone dangereuse aux autres membres du groupe pour éviter un sur-accident
- prévenir l'encadrant·e
- se mettre en sécurité avec le groupe
- prévenir les secours si besoin : contacter le CROSS
 - par la VHF, canal 16
 - par téléphone au 196
- en cas de noyade, intervenir rapidement :
 - prendre la personne en charge
 - la sortir de l'eau
 - la placer dans une position idéale (position latérale de sécurité ou position qui soulage la victime)
 - réaliser un massage cardiaque si besoin
- ne pas mettre sa propre vie en danger
- faciliter le travail des secours

Article 7 : Déplacements et sorties, inscription aux compétitions

7.1 - Sorties club

Une sortie club concerne un collectif de pratiquants affiliés à la FFCK encadrée par un responsable de l'activité. Ces derniers seront soumis à l'autorité du responsable de sortie (cf. Article 3 : fautes graves et respect des règles de sécurité.). Le nom de ce dernier sera mis en évidence sur le cahier de sortie.

7.2 - Note de frais

Toute dépense personnelle d'un adhérent liée à l'activité collective fera l'objet d'une note de frais. L'autorisation de cette dépense sera validée par les membres du bureau.

7.3 - Déplacements :

Les dispositions de l'article 5.5 du présent règlement s'applique.

7.3.1 Les conducteurs sont tenus d'avoir le permis de conduire en cours de validité.

7.3.2 En cas de location de véhicule seuls peuvent conduire ceux qui ont déclaré leur permis au loueur.

7.3.3 En cas d'utilisation de véhicule personnel, seul le propriétaire est habilité à désigner le conducteur. De plus, les propriétaires doivent certifier la contraction d'une assurance et le maintien en état de leur véhicule (cf. point de contrôle du contrôle technique)

Article 8 : Conduite à tenir en cas d'incidents, d'accidents ou de sinistres à terre

8.1 - Incendie, sinistres

En référence au décret du 3 septembre 1993, un arrêté du 13 janvier 1994 fixe notamment le tableau d'organisation des secours dont les consignes de sécurité et les numéros de téléphone d'urgence qui sont affichées près de l'entrée.

8.2 - Accident survenant à terre

Pour tout accident survenant à terre, tout pratiquant doit, en fonction de son âge et de ses compétences : - protéger le blessé

- porter les premiers secours
- prévenir le cadre responsable du club (pour les mineurs ne pouvant pas intervenir)
- alerter les secours en utilisant les numéros d'urgence affichés dans le bureau et au tableau d'affichage

Les présidents doivent être contacté immédiatement après les secours.

Il est fortement encouragé la formation des membres au premiers secours.

8.3 - Trousse de secours

Une trousse de premier secours est rangée dans l'armoire près des vestiaires. après utilisation, tout utilisateur doit veiller au remplacement des produits utilisés, et l'inscrire dans le cahier d'entretien. La trousse de secours fait l'objet d'une vérification annuelle.

En cas de long déplacement, une trousse de secours devra faire partie du matériel obligatoire du responsable de la sortie.

8.4 - Accident survenant sur l'eau

Pour tout accident survenant sur l'eau, tout pratiquant doit, en fonction de son âge et de ses compétences :

- porter les premiers secours
- alerter les secours en utilisant les numéros d'urgence affichés sur le tableau d'affichage à l'aide d'un téléphone portable ou de la VHF.
- Signaler immédiatement l'accident ou la zone dangereuse aux autres membres du groupe pour éviter un sur-accident, prévenir le cadre responsable du club suivant sa position
- dégager la personne accidentée de la situation périlleuse sans se mettre en danger lui-même ou mettre en danger une autre personne
- protéger le blessé

Au tant que possible le groupe en navigation sera porteur d'une VHF et saura l'utiliser. En complément les pratiquants pourront avoir leur téléphone portable personnel. Chacun est incité à se former au premier secours et à l'utilisation de la VHF.

Article 9 : dispositions générales et compétences

9-1 Dispositions générales

- Le cahier de sorties doit être rempli au départ et au retour des activités nautiques
- Le matériel doit être vérifié avant le départ
- Une trousse de secours est située près de l'entrées des vestiaires
- Les numéros d'urgence sont au tableau d'affichage
- Un extincteur est accroché près de la porte de sortie des kayaks
- Un plan de la zone de navigation est au tableau d'affichage
- Les pratiquants doivent s'informer des prévisions météo et des marées
- Le port du gilet de sauvetage et de chaussures ou chaussons sont obligatoire pour les pratiquants de canoë- kayak. La loi du 4 mai 1995 s'applique.

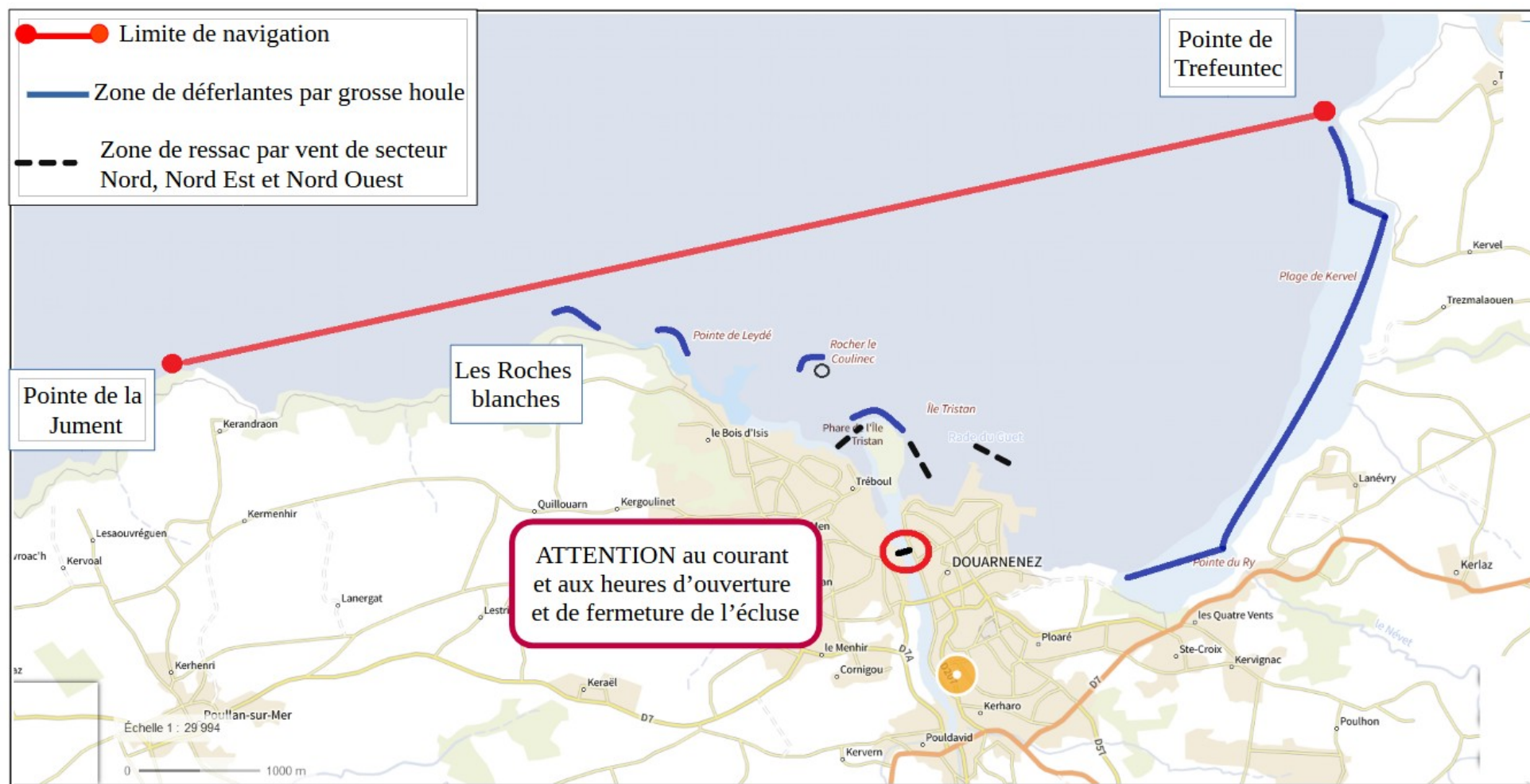
9.2 Matériel

Le matériel doit être adapté à l'activité projetée, être vérifié avant le départ et au retour. Toute dégradation doit être signalée. Les utilisateurs de matériel en sont responsables.

9.3 compétences

Une évaluation du niveau technique et des connaissances liées à la sécurité et au milieu marin sera effectuée en fin de cycles (décembre et juin) par une personne reconnue compétente par les présidents de l'association.

ANNEXE 1 : Zone de navigation de la pointe de la Jument à la pointe de Tréfeuntec



Source : geoportail.fr

ANNEXE 2 : Le code de la pratiquante et du pratiquant FFCK.

Ce code rappelle les principes de base à suivre dans le respect des valeurs fédérales. Il souligne les comportements à adopter lors de chaque sortie en canoë-kayak et plus particulièrement ceux liés à la sécurité et au respect de l'environnement naturel.

1. Je me prépare :

- Je suis en bonne forme physique,
- Je vérifie que j'ai une assurance qui couvre ma pratique,
- Je consulte la météo avant de partir,
- Je m'informe du niveau de difficulté, des éventuels dangers et des délais prévus pour réaliser un parcours,
- Je m'informe et respecte la signalisation en eau vive, en eau calme et en mer,
- Je connais et prends conseils auprès des structures membres de la Fédération.

2. Je m'équipe :

- Je choisis un bateau adapté à ma taille, à ma technique et au parcours que je souhaite réaliser,
- J'utilise un gilet et un casque aux normes, ajustés à ma taille,
- J'adapte ma tenue vestimentaire aux conditions climatiques et à la durée de la sortie,
- Avant de partir, je préviens une personne du lieu et des horaires prévus de navigation.

3. Je navigue :

- Je ne navigue jamais seul, sauf conditions particulières définies par ma structure,
- Je choisis un parcours adapté à mes capacités, à celles du groupe et aux conditions de navigation,

- Je connais les codes de communication sur l'eau,
- Je suis très vigilant à l'approche des obstacles artificiels,
- J'adhère au principe de fair-play,
- Je porte assistance à toute personne pouvant se trouver en difficulté.

4. Je respecte mon environnement naturel :

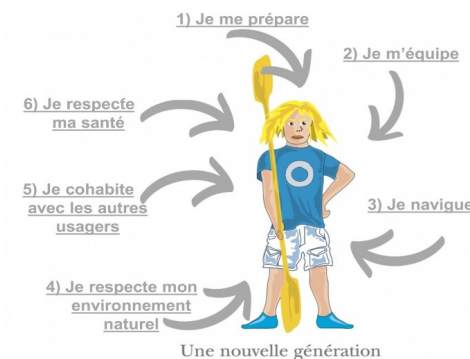
- Je ne laisse pas de trace de mon passage sur terre et dans l'eau,
- Je respecte les zones sensibles terrestres et aquatiques (haltes migratoires, lieux de nidification, frayères),
- J'appelle le réseau d'alerte pour la nature quand j'ai repéré une nuisance (décharges sauvages, dangers, entraves à la navigation, pollutions ...)
- Je participe aux journées patrimoine nautique (nettoyage de sites ...).

5. Je cohabite avec les autres usagers :

- Je suis attentif et respectueux de la vie locale,
- Je pratique une activité dans le respect mutuel des autres usagers,
- Je respecte l'activité des pêcheurs et je ne navigue pas les week-ends nationaux d'ouverture et de fermeture de la pêche,
- Je respecte les règlements de navigation et les règles d'accès en vigueur,
- J'utilise les embarquements et les débarquements prévus à cet effet.

6. Je respecte ma santé :

- Je connais mes limites,
- Je n'utilise pas de produits dopants,
- Je suis attentif à la qualité de l'eau sur laquelle je navigue.



ANNEXE 3 : Liste des personnes aptes à encadrer les sorties du club

Pascal BEAUGERAUD

Nicolas JONCOUR

Thomas LE BIHAN

Gaëtan MABILLE

- Selon des fondamentaux de quatre ordres :
 - La culture sportive : la connaissance du système fédéral, des disciplines et de quelques notions sur l'entraînement.
 - L'environnement : la connaissance des facteurs physiques et environnementaux, de la faune et de la flore ayant un lien direct avec la pratique des disciplines.
 - La sécurité : la sécurité vis-à-vis de soi, vis-à-vis des autres et vis-à-vis du milieu.
 - La technique : la propulsion, la transmission, l'équilibre et la direction.

PAGAIE BLANCHE

Les payeur·euses de niveaux Blancs sont des payeur·euses débutants. La·le pratiquant·e va s'adapter au milieu et à l'embarcation. Elle·il va également apprendre à utiliser une pagaie, à gérer son équilibre et à réaliser un parcours simple.

    															
PRÉREQUIS	CARACTÉRISTIQUE DU PAGAYEUR OU DE LA PAGAYEUSE :	SITE DE PRATIQUE ET D'ÉVALUATION	NOMS DES PRATIQUANT·E·S												
Licencié·e (sauf dans le cadre de la pratique scolaire). Avoir validé son test d'aisance aquatique.	Débutant·e	Eau calme / courant inférieur ou égal à classe I / vent inférieur ou égal à 1 Beaufort / proximité de la base													
CAPACITÉ SÉCURITÉ															
Connaissance de son matériel et utilisation	Mettre et ajuster son gilet.														
	S'installer correctement dans son embarcation (calages).														
	Vider son embarcation avec de l'aide.														
Aisance ou intervention aquatique	Se dissocier de son embarcation et rassembler son matériel en cas de dessalage avec une aide extérieure.														
	Rè embarquer en eau profonde avec une aide extérieure.														
Communication	Appliquer les consignes de sécurité.														
CAPACITÉ TECHNIQUE ET CULTURE SPORTIVE															
Habiletés techniques et motrices	Connaître le positionnement des mains sur la pagaie.														
	Observer et comprendre le principe d'action de la pagaie et de réaction du kayak (marche avant, marche arrière, tourner à droite ou à gauche).														
	Se déplacer en avant, en arrière, tourner.														
	Se situer dans un groupe de plusieurs embarcations et respecter les limites de navigation établies.														
Communication	Embarquer / Débarquer.														
	Comprendre le vocabulaire élémentaire de la pratique en kayak (gilet, pagaie simple ou double, canoë, kayak, marche avant, marche arrière).														
	Exprimer son ressenti.														
CAPACITÉ ENVIRONNEMENT															
Connaissance et prise en compte de l'environnement de pratique	Identifier des éléments caractéristiques du paysage.														
	Décrire d'où vient l'eau de son site de pratique.														
	Relever une trace de l'homme.														
	Reconnaître quelques animaux et végétaux sur le site de pratique.														
		VALIDER SI TOUTES LES COMPÉTENCES SONT ACQUISES													
TABLEAU DE PROGRESSION															
Pagaies Couleurs certifiées par :															

PAGAIE JAUNE

Les payeur·euses de niveaux Jaunes sont des payeur·euses débrouillé·es et dépendant de l'encadrement. Elle·il est capable d'atteindre un objectif simple.

  KAYAK  									
PRÉREQUIS	CARACTÉRISTIQUE DU PAGAYEUR OU DE LA PAGAYEUSE :	SITE DE PRATIQUE ET D'ÉVALUATION	NOMS DES PRATIQUEANT·E·S						
Licencié·e (sauf dans le cadre de la pratique scolaire). Démontrer les compétences d'une Pagaie Blanche Kayak.	Initié·e	plan d'eau fermé / courant maximum classe 2 / vent inférieur ou égal à 2 Beauforts							
CAPACITÉ SÉCURITÉ									
Connaissance de son matériel et utilisation	Choisir du matériel adapté (pagaie, gilet).								
	Ajuster ses calages.								
	Vider son embarcation seule.								
Aisance ou intervention aquatique	Dessaler sans crainte, se dissocier de son embarcation et rassembler son matériel en autonomie.								
	Nager avec son matériel.								
	Rembarquer seule en eau profonde.								
Communication	Aider un autre payeur, une autre payeuse à réembarquer en eau profonde.								
	Exprimer son ressenti.								
	Appliquer les consignes de sécurité.								
CAPACITÉ TECHNIQUE ET CULTURE SPORTIVE									
Culture sportive	Comprendre le vocabulaire technique élémentaire de la pratique des sports de pagaie : - matériel : gilet / pagaie / canoë ou kayak - manœuvres : propulsion / rétropulsion ou dénage / circulaire / gouvernail.								
Habiletés tactiques et stratégiques	Communiquer avec son équipier·ère pour collaborer sur le projet de navigation.								
Habiletés techniques et motrices	Maintenir une position correcte des mains sur la pagaie.								
	Se diriger dans une direction précise en adoptant une trajectoire rectiligne.								
	S'arrêter.								
	Tourner en cercle sur place.								
	Reculer.								
	Se déplacer latéralement.								
	Embarquer et débarquer sans aide extérieure.								
CAPACITÉ ENVIRONNEMENT									
Facteurs Physiques Faune & Flore Patrimoine et réglementation	Respecter les consignes pour limiter son impact sur l'environnement (faune et flore).								
	Repérer visuellement les phénomènes de courant ou de marée en mer.								
	Identifier différentes familles d'animaux de et végétaux présentes sur le site de pratique.								
	Respecter les usagers du site de pratique.								
TABLEAU DE PROGRESSION		VALIDER SI TOUTES LES COMPÉTENCES SONT ACQUISES							
Pagaies Couleurs certifiées par :									

A partir du niveau Vert, les Pagaies Couleurs deviennent disciplinaires jusqu'au niveau noir.

Le niveau vert : C'est un·e pratiquant·e initié·e qui navigue en groupe mais qui dépend de l'encadrement.

Le niveau bleu : C'est un·e pagayeur·euse autonome dans sa navigation, la préparation de son matériel, l'identification du plan d'eau et le choix de son parcours de navigation.

Le niveau rouge : C'est un·e pagayeur·euse qui maîtrise sa discipline. Elle·il prend des initiatives dans un environnement complexe. Sans être un·e encadrant·e. Elle·il est capable de prendre la posture de leader d'un équipage ou d'un groupe en monoplace.

Le niveau noir : C'est un·e pagayeur·euse expert·e dans sa discipline. Elle·il prend des décisions dans un environnement complexe et non connu. Elle·il est capable de se positionner en tant que leader d'un groupe de navigation.

PAGAIE VERTE







KAYAK DE MER

PRÉREQUIS	CARACTÉRISTIQUE DU PAGAYEUR OU DE LA PAGAYEUSE :	SITE DE PRATIQUE ET D'ÉVALUATION	NOMS DES PRATIQUANT.E.S					
Licencié.e permanent.e titulaire d'une pagaie jaune ou ayant intégré les compétences de la pagaie jaune (démontrer l'acquisition des niveaux précédents).	Naviguer de façon économique par vent de force 2 et par mer calme avec des vagues de 30 à 50 cm déferlantes, en composant avec la force des éléments naturels. Navigation de quelques heures à la 1/2 journée (sortie, séance, balade).	État de la mer (échelle Douglas) : mer peu agitée, vagues jusqu'à 1 m. Vent : jusqu'à 3 Beaufort. Houle : 1 m. Visibilité : bonne.						
CAPACITÉ SÉCURITÉ								
Connaissance de son matériel et utilisation	S'équiper et transporter son matériel et sa tenue de navigation en fonction des conditions de pratique.							
	Régler son matériel de navigation (cale-pied, gouvernail, dérive, pagaie).							
Aisance ou intervention aquatique	Transporter son embarcation.							
	Aider un.e kayakiste ayant dessalé.e							
	Réaliser un redressement (demi-tour) avec flotteur.							
	Remorquer un.e autre kayakiste.							
	Rejoindre le bord à la nage.							
	Dessaler et récupérer son matériel.							
	Remonter dans ou sur son embarcation.							
Communication	Comprendre le vocabulaire spécifique à l'activité.							
	Utiliser des gestes de communication avec le groupe, stop, regroupement, direction, besoin d'aide.							
CAPACITÉ TECHNIQUE ET CULTURE SPORTIVE								
Culture sportive	Avoir des notions sur les principes de l'échauffement.							
	Prévoir de quoi boire et manger pendant la navigation.							
	Connaître l'histoire et l'origine de l'activité canoë kayak.							
Habiletés tactiques et stratégiques	Suivre un programme de navigation proposé par un.e cadre.							
	Se repérer dans un groupe de navigation.							
	Repérer les points de départs et d'arrivées dans le paysage.							



KAYAK DE MER



INITIALES DES PRATQUANT.E.S

CAPACITÉ TECHNIQUE ET CULTURE SPORTIVE

Habilités techniques et motrices	Atteindre un repère en ligne droite.																		
	Rejoindre un repère par vent ou vagues de ¾ arrière droit et gauche.																		
	Réaliser un virage à gauche puis un à droite.																		
	Effectuer un déplacement latéral aller-retour.																		
	Exécuter une marche arrière.																		
	Réaliser des appuis pour éviter un dessalage.																		
	Partir au surf et faire une arrivée de plage.																		
	Arrêter l'embarcation.																		
	Virer une bouée deux fois avec une demi-pagaie de secours ou une pagaie simple.																		
	Débarquer.																		

CAPACITÉ ENVIRONNEMENT

Facteurs Physiques Faune & Flore Patrimoine et réglementation	Repérer les zones d'accès à l'eau permettant d'éviter le piétinement de la flore ou le dérangement de la faune.																		
	Décrire son site de pratique et identifier les élément-clés du site de pratique et les dangers qu'ils peuvent représenter.																		
	Observer les paramètres de la marée et son influence en cas de présence sur le site de pratique.																		
	Se familiariser avec un bulletin météo rivage.																		
	Identifier la direction du vent, de la houle, des courants.																		
	Utiliser les directions cardinales.																		
	Gérer ses déchets.																		

VALIDER SI TOUTES LES COMPÉTENCES SONT ACQUISES

TABLEAU DE PROGRESSION

Pagaies Couleurs certifiées par :

PAGAIE BLEUE







KAYAK DE MER

PRÉREQUIS	CARACTÉRISTIQUE DU PAGAYEUR OU DE LA PAGAYEUSE :	SITE DE PRATIQUE ET D'ÉVALUATION	NOMS DES PRATIQUANT.E.S					
Licencié.e permanent.e titulaire d'une pagaie verte ou ayant intégré les compétences de la pagaie verte. Présenter son carnet de bord.	Être autonome et compétent. Naviguer dans des conditions de vent de force 3 avec des vagues atteignant 50cm, s'équiper en conséquence. Connaître les éléments de sécurité affectés à chaque type de sortie (sorties régulières, balade à la journée, bivouac...). Navigation en randonnée de 1 à 2 journées sur un site connu	Etat de la mer (échelle Douglas) : mer peu agitée, vagues jusqu'à 1m. Vent : jusqu'à 3 Beaufort. Houle : 1m. Visibilité : bonne						
CAPACITÉ SÉCURITÉ								
Connaissance de son matériel et utilisation	Être équipé.e du matériel de sécurité suivant : - Vêtements de rechange choisis en fonction des conditions extérieures, - Moyens de lutter contre l'hypothermie d'une personne du groupe adapté à la saison et au type de navigation, - Trousse de premiers secours, - Kit de réparation, - Boussole et/ou compas de route, - Carte marine, - Vivres de course, - Sifflet ou corne, - Sac pour le bivouac, - Allumettes ou briquet, - Système de signalisation, - Bout de remorquage, - Pagaie de secours, - Montre, - Casque, - Éponge ou écope ou pompe.							
	Attacher un bateau sur une galerie de voiture ou une remorque.							
Aisance ou intervention aquatique	Dessaler sans sortir et attendre l'aide d'un autre membre.							
	Récupérer un.e autre membre dessalé.e.							
	Stabiliser et remorquer une embarcation avec plusieurs remorqueur.euse.s							
	Esquimauter.							

Se placer et prendre la vague.



KAYAK DE MER



INITIALES DES PRATQUANT.ES

CAPACITÉ ENVIRONNEMENT

Facteurs Physiques Faune & Flore
Patrimoine et réglementation

Utiliser la règle des 12èmes et l'impact sur le projet de navigation :

- Courant / contre-courant,
- Point d'atterrissage possible.

Restituer après chaque sortie les caractéristiques et l'évolution des différents plans d'eau rencontrés.

Préparer avec une carte un parcours adapté à son niveau de pratique en y incluant des zones d'atterrissage et des parcours de repli en cas d'évolution de la météo.

Identifier un impact que peut avoir son activité sur le milieu.

Respecter les recommandations d'utilisation des matériaux de réparation.

Prendre en compte le phénomène des espèces invasives lors d'un changement de site de pratique.

Entreprendre des actions pour améliorer et/ou préserver le bon état de son site de pratique (action de nettoyage de printemps, respect des zones de reproduction).

Respecter les règles, zones et conditions de navigation définies par la Division 240.

VALIDER SI TOUTES LES COMPÉTENCES SONT ACQUISES

TABLEAU DE PROGRESSION

Pagaies Couleurs certifiées par :

PAGAIE ROUGE









PRÉREQUIS	CARACTÉRISTIQUE DU PAGAYEUR OU DE LA PAGAYEUSE :	SITE DE PRATIQUE ET D'ÉVALUATION	NOMS DES PRATIQUANT.E.S					
Licencié.e permanent.e titulaire d'une pagaie bleue de la même discipline ou d'une pagaie rouge d'une autre discipline du même milieu ou de son équivalent reconnu par l'Euro Paddle Pass ou ayant obtenu par équivalence les capacités technique et culture sportive.	Être confirmé. Naviguer en territoire connu dans des conditions de vent force 4, s'équiper en conséquence. Prendre des initiatives dans un environnement complexe mais connu. Navigation de randonnée itinérante supérieure à 2 jours sur un site connu.	Naviguer dans une zone avec un type de côte pouvant être engagé (falaise, pointe, passes...), et avec les conditions de navigation suivantes : État de la mer (échelle Douglas) = mer agitée, vagues jusqu'à 1,5 m. Vent : jusqu'à 4 à 5 Beaufort. Houle : 2 m. Visibilité : 1 mille.						
CAPACITÉ SÉCURITÉ								
Connaissance de son matériel et utilisation	S'équiper d'un kayak de mer monoplace immatriculé avec une carte de circulation permettant la navigation au moins jusqu'à deux milles d'un abri.							
	Être équipé.e du matériel de sécurité : - Vêtements de rechange choisis en fonction des conditions extérieures, - Moyens de lutter contre l'hypothermie d'une personne du groupe adapté à la saison et au type de navigation (vêtements de rechange de grande taille, thermos, vivres énergétiques), - Trousse de premiers secours, - Kit de réparation, - Moyens de communication VHF et/ou téléphone + pochette étanche, - Boussole et/ou compas de route, - Carte marine, - Vivres de course, - Sifflet ou corne, - Sac pour le bivouac, - Allumettes ou briquet, - Système de signalisation, - Bout de remorquage, - Pagaies de secours, - Montre, - Casque, - Eponge ou écope ou pompe, - Sacs étanches.							
	Connaître les caractéristiques du matériel de bivouac (dormir, manger/boire, cuisiner, hygiène, s'habiller, s'éclairer, s'occuper, etc.).							
	Utiliser un matériel de guidage par satellite .							
	Expérimenter différents types de matériel.							
	Vérifier le chargement d'une remorque.							



KAYAK DE MER



		INITIALES DES PRATIQUANT.E.S							
Aisance ou intervention aquatique	Utiliser plusieurs techniques d'autorécupération en eau profonde.								
	Connaître les différentes techniques de remorquage (longueur de bout, au contact, collectif).								
	Esquimauter pour éviter une collision.								
	Esquimauter pour éviter une déferlante.								
	Gérer une arrivée et un départ de plage.								
	Revenir avec son matériel après avoir dessalé derrière la barre.								
	Réguler et sécuriser la progression de ses coéquipier.es sur 1 itinéraire choisi.								
Communication	Utiliser le vocabulaire spécifique à l'activité.								
	Connaître les procédures de communication par VHF.								
CAPACITÉ TECHNIQUE ET CULTURE SPORTIVE									
Habilités techniques et motrices	Réaliser des manoeuvres dans le courant, bacs avant et arrière, stop, reprise.								
	Réaliser un départ et des arrivées de plage.								
	Surfer les vagues de plage en ligne droite et en diagonale.								
	Franchir une passe à cailloux dans une zone avec des turbulences dues à la houle.								
	Conserver sa trajectoire dans une zone de ressac.								
	Conserver une trajectoire par mer arrière et ¾ arrière.								
	Remonter et descendre au vent rapidement.								
	Réaliser un appui en godille.								
	Conserver un alignement.								
	Exploiter les éléments du milieu (vagues, vent) pour choisir les manoeuvres techniques adaptées.								
	Exploiter les éléments du milieu pour réguler son projet de navigation (vagues, vent, abris, courants,...).								
	Adapter son effort et ses techniques en fonction du chargement du bateau.								
	Adapter l'utilisation de la dérive pour maintenir une allure par rapport au vent avec un bateau chargé.								



KAYAK DE MER



INITIALES DES PRATQUANT.E.S

CAPACITÉ TECHNIQUE ET CULTURE SPORTIVE

Culture sportive

Connaitre la réglementation du kayak de mer.

Habiletés tactiques et stratégiques

Choisir un programme de navigation en prévoyant les interactions des éléments du milieu marin (météo, type de côte, marée,...) sur un site connu.

Adopter une attitude de veille sur les conditions de navigation et leur évolution, et pouvoir adapter le projet de navigation si besoin.

CAPACITÉ ENVIRONNEMENT

Facteurs Physiques Faune & Flore
Patrimoine et réglementation

Utiliser et croiser différentes informations météo pour définir son programme de navigation (windy, winguru, Météo France,...).

Établir avec précision les deltas entre prévisions récoltées avant et constatations sur l'eau (marée / vent, vague, houle, courant / intensité et direction) et capitaliser cette expérience sur son site de pratique.

Utiliser une source d'informations cartographiques à chaque sortie.

Définir et identifier les zones à risque.

Choisir le meilleur parcours de navigation et anticiper les risques en fonction des prévisions météo, des caractéristiques du site de navigation connu, de son niveau, de son état de forme et de celui de ses partenaires de navigation.

Exploiter au maximum les éléments dans la pratique (vent, vagues, zones abritées, courants, contre-courants, houle,...).

A l'issue d'une sortie ou d'une séance, proposer une alternative permettant de diminuer son impact sur l'environnement.

VALIDER SI TOUTES LES COMPÉTENCES SONT ACQUISES

TABLEAU DE PROGRESSION

Pagaies Couleurs certifiées par :

PAGAIE NOIRE

  KAYAK DE MER  		INITIALES DES PRATQUANT.E.S									
Licencié.e pe pagaie rouge d'une pag discipline du équivalent re	CAPACITÉ SÉCURITÉ										
	Aisance ou intervention aquatique (suite)	Organiser et mettre en oeuvre à 3 sauveteur.euse.s , un remorquage à travers une grille d'obstacles.									
		Récupérer sa pagaie de secours sous l'eau et esquimauter.									
		Répartir des charges dans le bateau.									
Communication	Maîtriser les techniques de communication verbale et gestuelles.										
Connaissance utilisation	CAPACITÉ TECHNIQUE ET CULTURE SPORTIVE										
	Culture sportive	Connaître la traumatologie spécifique à la pratique.									
		Connaître les systèmes énergétiques et la nutrition.									
	Habiletés tactiques et stratégiques	Choisir un programme de navigation, en prévoyant les interactions entre les éléments du milieu (météo, type de côte, marée,...) et les caractéristiques du groupe (nombre, niveau, motivation, état de forme,...) sur un site inconnu.									
		Adopter une attitude de veille sur les conditions de navigation et leur évolution, ainsi que leur incidence sur le comportement et le moral du groupe. Pouvoir adapter le projet de navigation si besoin.									
Aisance ou int	Habiletés techniques et motrices	Réguler le programme de navigation et assurer la sécurité d'un groupe au cours d'une randonnée comportant de longs passages exposés à une mer formée et à un vent de force 4-5.									
		Rester en géostationnaire pour sécuriser une passe à cailloux.									
		Doser l'effort et adapter le geste de propulsion lors d'un remorquage.									
		Refuser le départ au surf et arriver sur le dos de la vague sur une roche plate ou une cale en pente exposée.									
	Naviguer sans visibilité.										
Habiletés mentales	Préparer une randonnée de deux jours avec bivouac.										
		Gérer ses émotions.									



KAYAK DE MER



INITIALES DES PRATQUANT.E.S

CAPACITÉ ENVIRONNEMENT

Facteurs Physiques Faune & Flore Patrimoine et réglementation	Décrire les phénomènes suivants, leur évolution et risques associés : Houle, Marée, Baïne, Shore break, Raz, Mascaret, Ressac, Courant, Contre-courant, Vent, Grain, Orage, Brume.									
	Combiner plusieurs sources pour obtenir une météo et des conditions de navigation fiables permettant d'anticiper les évolutions de la situation lors de la pratique.									
	Décrire les grands systèmes météorologiques et leurs ????????????? sur l'évolution des conditions de navigation (liste non exhaustive) : Dépression, Anticyclone, Front froid, Front chaud, Vent local.									
	Choisir le meilleur parcours de navigation et anticiper les risques en fonction des prévisions météo, des caractéristiques du site de navigation inconnu, de son niveau, de son état de forme et de celui de ses partenaires de navigation.									
	Optimiser l'impact que peut avoir son activité sur l'environnement dans l'organisation de sa navigation.									
VALIDER SI TOUTES LES COMPÉTENCES SONT ACQUISES										

TABEAU DE PROGRESSION

Pagaies Couleurs certifiées par :